

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 26 juin 2024

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 25

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2024/DELIB/027

Objet :
*Remboursement à
Monsieur le Maire d'un
achat fait pour le
compte de la
Commune*

Rapporteur :
Liliane DIAZ

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Antonio MUGA ayant donné procuration à Sylvette GILL, Martine KOENIGUER ayant donné procuration à Chantal BERGEL, Gérard THON ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Christine WINKELMANN, Isabelle LATARD ayant donné procuration à Liliane DIAZ et Jean-François NORMANI ayant donné procuration Françoise VIRLOUVET.

Absents excusés : Elvire TEOCCHI et Christophe LACROIX.

**Considérant la désignation de Madame Christine WINKELMANN,
comme secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Monsieur Philippe de BEAUREGARD, Maire de la Commune de Camaret-sur-Aigues, à l'occasion de la Journée des Plantes organisée par Les Jardins d'Albertas à Bouc-Bel-Air (13) fin mai 2024, a acheté, pour le compte de la commune, des plantes aquatiques pour un montant de 113 €.

Ces plantes rares ont été déposées dans un étang, aux abords du parcours de l'eau récemment aménagé sur notre commune.

Monsieur Philippe de BEAUREGARD ayant avancé sur ses deniers personnels le montant de ces achats, il en souhaite le remboursement par le budget communal.

Les factures d'achats ont été présentées.

De ce fait, il convient d'autoriser le remboursement sur le compte bancaire de Monsieur Philippe de BEAUREGARD, de la somme de 113 euros (cent treize euros).

Vu le budget communal,

DECIDE à la majorité – 21 voix POUR – 4 CONTRE (Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Françoise VIRLOUVET et Jean-François NORMANI ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET) :

- D'autoriser le remboursement sur le compte bancaire de Monsieur Philippe de BEAUREGARD, d'un montant de 113 euros (cent treize euros),
- Cette somme sera imputée sur le compte 65888 du chapitre 011 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Christine WINKELMANN,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Winkelmann', written over a circular official stamp.



Publié sur le site de la commune le : - 2 JUL. 2024
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : - 2 JUIL. 2024

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.